



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 10 juillet 2018 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Site visé par la demande : 19, rue Lamarche

Nature et effets de la dérogation mineure :

Cette demande de dérogation mineure concerne l'aménagement d'une aire de stationnement et vise à :

- Permettre que l'aire de stationnement soit localisée en partie sur le lot vacant adjacent à la propriété alors que le *Règlement de zonage n° 901* ne le permet pas;
- Permettre que la largeur de l'allée d'accès au stationnement soit plus large que celle de l'entrée charretière alors que le *Règlement de zonage n° 901* prévoit que la largeur d'une allée d'accès au stationnement doit être équivalente à celle de l'entrée charretière qui la dessert.

Lors de ladite séance du conseil municipal, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande.

Donné à Delson, ce 13 juin 2018.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier